



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 25 novembre 2020 à 8 h 30 en téléconférence.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2020-11-25/1138

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 25 novembre 2020

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 8h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-11-25/1139

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 25 novembre 2020

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-11-25/1140

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 octobre 2020

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 octobre 2020 est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-11-25/1141

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 17 octobre au 18 novembre 2020;

Il est proposé par madame Paul Germain

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 17 octobre au 18 novembre 2020;

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1337 à 1347 et 1366 inclusivement représentant un montant de 38166.92 \$

- ✓ annulation du chèque 1321 (paiement déjà émis sur chèque 1303 sept)
- ✓ annulation du chèque 1339 (erreur d'impression)
- ✓ les chèques 1348 à 1365 seront utilisés pour la prochaine impression

- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 31722.06 \$;

- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 38816.30 \$

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-11-25/1142

ITEM 5

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2020-11-25/1143

ITEM 6

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 8h55.

Stéphane Maher,

Danielle Clément,

